

Février 2009

Zoom

2009 : Quelles perspectives pour les Français de l'étranger ?

H
O
R
S
S
É
R
I
E

La Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France (DFAE) du ministère des Affaires étrangères et européennes a choisi la « *Dépêche du Quai d'Orsay* » comme outil de communication et d'information au profit des Français établis hors de France.

Je suis donc heureux de m'adresser à vous, chers Français de l'étranger, pour la première fois dans les colonnes de cette publication qui consacrera, à l'avenir, plusieurs numéros « hors série » par an à la DFAE.

A un moment où vous êtes de plus en plus nombreux à vous expatrier – fin 2008, la population française inscrite au registre des Français établis hors de France s'élevait à 1 427 046, soit une progression de 7,6% par rapport à 2007 - il m'a paru souhaitable et même indispensable de pouvoir vous informer régulièrement sur les projets, programmes et actions que mène la DFAE, dans le souci de vous aider dans tout ce que vous entreprenez, au quotidien et quel que soit votre lieu de résidence.

2009 sera une année exceptionnelle, à plus d'un titre. En juin vous élirez, en Afrique et en Amérique, vos représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger. Avec la révision constitutionnelle de juillet 2008, vous devriez également être bientôt représentés à l'Assemblée nationale, en plus du Sénat. Les textes définissant les modalités de l'élection de « vos » députés seront élaborés au cours de cette année. Pour accompagner ce qui constitue une vraie avancée en termes de reconnaissance de votre statut de citoyen expatrié, la DFAE poursuivra en 2009 la modernisation des outils consulaires, tels que le guichet d'administration électronique (GAEL) ou le vote

électronique, ce qui vous permettra d'exercer au mieux le droit de vote à l'étranger et, par là-même, vous garantira une meilleure représentation au sein des instances parlementaires nationales.



2009 a été précédée d'une année tout aussi exceptionnelle, avec notamment, au second semestre, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), à laquelle la DFAE, comme les autres services du ministère, a apporté sa contribution. Ainsi, nous avons fait aboutir des « lignes directrices sur le concept d'Etat pilote en matière consulaire ». Ce texte organise la coopération européenne en cas de crise consulaire grave, afin qu'un Etat soit chargé de préparer, coordonner et mettre en œuvre les mesures de protection des ressortissants européens, y compris leur évacuation. Dans le même esprit de développement du « réflexe européen », les 27 ont décidé, sous impulsion française, de créer un réseau de formation consulaire européen afin que les jeunes agents consulaires bénéficient de formations communes. Une première session a déjà été organisée en novembre 2008. Enfin, une réflexion est engagée sur la mise en commun des moyens consulaires.

Nous espérons que cette initiative suscitera votre intérêt et répondra à vos attentes. Nous sommes à l'écoute de vos propositions.

Alain Catta

Directeur des Français à l'étranger et des Etrangers en France

Le point sur...

Le passeport biométrique par étapes

Depuis le 20 janvier 2009, les premières demandes de passeport biométrique ont été reçues au consulat général de France à Bruxelles, poste expérimentateur pour le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les premières demandes ont été reçues en France, dans le département de l'Oise, à la fin du mois d'octobre 2008.

Le décalage de calendrier s'explique par le choix fait par la DFAE d'utiliser les données figurant déjà dans le registre des Français établis hors de France pour initier la demande de passeport d'un usager.

Dorénavant, une ambassade ou un consulat pourra délivrer un passeport biométrique à un Français inscrit au registre, y compris dans une autre circonscription, mais également à un Français non inscrit et qui n'a pas vocation à l'être (Français dit « de passage »).

L'utilisateur doit se présenter à deux reprises : lors de la demande où l'on recueille ses empreintes digitales et lors de la remise du passeport où l'on vérifie la conformité des empreintes avec celles figurant dans la puce. Cette double comparution protège l'utilisateur contre une éventuelle usurpation d'identité.

Après Bruxelles, 10 postes pilotes délivreront des passeports biométriques dans le courant du mois de février 2009 : Amman, Bangkok, Casablanca, Dakar, Istanbul, La Paz, Pékin, Pondichéry, Port au Prince et San Francisco. L'application sera ensuite étendue à l'ensemble des ambassades et postes consulaires entre le 15 avril et le 28 juin 2009, date fixée par le règlement européen.

C'est un important chantier que la DFAE mène en parfaite coopération avec la direction des Systèmes d'Information (DSI) du MAEE et l'Agence nationale des titres sécurisés.

Convention transfrontalière Strasbourg - Ortenau

Une convention visant à faciliter l'obtention de documents d'identité et de voyage pour certains de nos compatriotes résidant en Allemagne a été signée le 19 novembre 2008 à Strasbourg entre le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et la mairie de Strasbourg.

Cette convention, la première de ce type, vise à rendre possible la délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports pour les 3 000 résidents français de la partie allemande de l'Eurodistrict Strasbourg - Ortenau. Jusqu'à aujourd'hui, ces derniers devaient se rendre au consulat général de France à Munich pour solliciter et obtenir ces documents. A partir du 1^{er} janvier 2009, les personnes concernées pourront ainsi effectuer ces formalités soit à Strasbourg soit à Munich.

Cette convention traduit la volonté du MAEE d'offrir à nos compatriotes expatriés un service de proximité et s'inscrit dans le souci de rendre l'Europe plus simple à vivre, plus humaine et plus proche des préoccupations quotidiennes.

www.eurodistrict.eu/fr

Statut de l'AFE et élections de ses membres

Le décret n° 2009-47 du 13 janvier 2009, modifiant le décret n° 84-252 du 6 avril 1984 portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres, est paru au Journal Officiel du 15 janvier 2009. Elaborée en concertation avec l'AFE, la réforme vise notamment à moderniser son régime électoral afin de favoriser l'exercice effectif du droit de vote. Parmi les innovations d'importance, on notera la généralisation du vote par correspondance auquel les électeurs auront dorénavant accès sans inscription préalable. Les Français établis hors de France pourront bénéficier de ces nouvelles facilités dès le scrutin de juin 2009 qui verra le renouvellement des conseillers AFE des zones Afrique et Amérique.

www.assemblee-afe.fr

Retraites africaines

Après plus de dix ans de travaux, le dossier du paiement des pensions dues par les caisses africaines à nos compatriotes est en voie d'être résolu grâce à de multiples interventions politiques et à un travail minutieux de recensement et de suivi des dossiers par les consulats concernés.

Le cas le plus difficile concernait le Congo pour lequel a été engagée en 2006 une démarche spécifique et novatrice. Un audit privé financé par la DFAE a permis dans un premier temps de procéder à un recensement des créances dues par la Caisse congolaise, correspondant à 498 dossiers représentant 14 millions d'euros d'arriérés accumulés depuis 1997. A l'issue de multiples contacts bilatéraux de l'ambassade qui a suivi au jour le jour l'évolution des dossiers, les autorités congolaises ont procédé au mandatement en 2008 de la quasi-totalité des arriérés de pension.

Repères

9-10/02/09

Réunion consulaire aux États-Unis et au Canada

2-7/03/09

Assemblée plénière de l'AFE

10/03/09

- Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

- Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Direction des Français de
l'Étranger et des Étrangers en
France
et
Direction de la communication
et de l'information

contact :

Patricia Manceau
Jean-Michel Feffer

relpubliques.sg-dci@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

Maison des Français de
l'étranger
www.mfe.org